

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE Séance du 28 aout 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit aout, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt-six août deux mille vingt-cinq, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence du docteur Pierre Donadey, maire.

Etaient présents : DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine,

Absents représentés : BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse représentée par DONADEY Pierre, ZIZZO François représenté par SOUMATI Marie-Christine, BRACCO Patrice représenté par DUPONT Martine, VRIGNON Bertrand représenté par VALLAURI Jean-Claude, DORDE Maéva représentée par NITART France, LACOUT Philippe représenté par ROMERO Muriel,

Absents excusés : DUQUESNE Céline, DOTTAIN Laurence, SIMON Raphael, ANTHOINE-SAVARY Kathia, CHIBANI Franck,

Absents : BEUGNIET Pierre, SALTON Gérard,

Madame Rolande Sablayrolles a été nommée secrétaire de séance

Délibération n°: 25 08 17

Objet :

Récompenses brevets 2025

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que lorsque des jeunes escarénois obtiennent une mention « Très Bien » au Brevet des collèges, la commune peut les récompenser en leur octroyant une somme de 50 euros.

Pour en bénéficier, les lauréats devront se présenter en mairie avec l'original du diplôme, un justificatif de domicile et un relevé d'identité bancaire.

Le conseil est invité à se prononcer sur la mise en place de ce système de récompense pour l'année 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

-Décide de récompenser les jeunes escarénois ayant obtenu une mention « Très Bien » au Brevet des collèges 2025 en leur octroyant une somme de 50 euros.

-Décide de récompenser les jeunes escarénois ayant obtenu une mention « Très Bien » avec félicitations du jury au Brevet des collèges 2025 en leur octroyant une somme de 100 euros.

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : *12/09/25*

AR Préfecture
006-210600573-20250828-250817-DE
Reçu le 11/09/2025
Publié le 11/09/2025

-Autorise monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents afférents.

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de présents : 09

Nombre de votants :15

Pour : DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, ZIZZO François, BRACCO Patrice, VRIGNON Bertrand, DORDE Maéva, LACOUT Philippe,

Contre : /

Abstentions:/

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Rolande SABLAYROLLES



LE MAIRE
Docteur Pierre DONADEY




Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : *11/09/2025*

AR Prefecture

006-210600573-20250828-250817-DE
p. 2
Reçu le 11/09/2025
Publié le 11/09/2025